

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'APE du 28 septembre 2018

L'assemblée générale débute à 20H30 à la salle des associations de Laroquebrou et est présidée par Cécile Pouget, Présidente.

Sont présents malgré l'information de démission du bureau et l'éventualité d'une mise en sommeil de l'APE :

- les 5 membres du bureau,
- 4 membres actifs,
- 4 représentants de l'école et du collège (la directrice de l'école avec 2 institutrices et le directeur du collège),
- 2 parents de l'ancien bureau,
- 4 parents d'élèves.

Ordre du jour :

- bilan moral
- bilan financier
- renouvellement du bureau
- questions diverses

Bilan moral de la présidente

La présidente présente les membres du bureau , remercie les membres actifs qui leur ont prêté main forte cette année et les personnes présentes.

Le but de l'association est rappelé : l'APE représente l'école primaire et le collège de Laroquebrou. Elle collecte des fonds pour participer au financement des diverses sorties et projets culturels et éducatifs de tous les enfants. Les ressources de l'APE proviennent de subventions, de la participation financière des parents et personnes extérieures lors des différentes manifestations proposées.

L'objectif de base que s'était donné le bureau est rappelé : augmenter le nombre de participants aux événements proposés pour récolter davantage de fonds pour les sorties des élèves de l'école et du collège. Le constat est sans appel, le bureau a failli, malgré la recherche de nouvelles formules ce sont toujours les mêmes parents qui participent. L'APE est financée à 65-70% par les membres du bureau et les membres actifs ce qui ne leur paraît ni très motivant ni très juste sur la durée. Cela leur coûte au final beaucoup trop cher (environ 300€ par famille par an entre leur participation aux événements et le rachat d'invendus).

Les représentantes de l'école précisent qu'elles sont face au même problème. Ce sont toujours les mêmes personnes qui participent aux opérations proposées et qui règlent leurs cotisations à l'OCCE.

Le bureau de l'APE est démissionnaire et la présidente énumère les points positifs comme négatifs à faire partie du bureau et à être membre actif afin que chacun ait tous les éléments en sa possession. Elle souligne toutefois que si l'APE a coûté cher aux membres cela n'a pas empêché une très bonne ambiance, de très bons moments pendant les différents événements et leur préparation. Cela s'est fait dans le plaisir.

La présidente remercie la mairie pour le local mis à disposition et son aide dans les différentes manifestations.

Bilan Financier

La trésorière présente le bilan financier. Le résultat de cette année est négatif : -1875,59€.

Les opérations qui ont rapporté le plus de recettes sont le quine (+3396,31€), avec cette nouvelle formule dans la salle polyvalente qui fonctionne bien malgré des améliorations à apporter (notamment au niveau du son comme soulevé par un parent), et la buvette lors du spectacle de fin d'année (+307,51€).

La vente de gâteaux Bijou a rapporté très peu d'argent : 46,17€ en comptant la participation des institutrices de l'école.

La soirée danse du mois de mars a du être annulée suite à un accident grave. La perte financière n'est que de 220,21€ après déduction de tout le frais non utilisé qui a été racheté par les membres de l'APE et quelques rares personnes qui ont bien voulu participer.

L'APE a perçu 2730€ de subventions des communes de résidence des élèves.

Elle a donné 3046€ à l'école primaire, 2844,90€ au collège.

Elle a eu 708,37€ de charges de fonctionnement et 246€ de frais pour l'aménagement du nouveau local.

Les comptes sont sains, l'APE a une année d'avance de côté afin de pouvoir assurer sa trésorerie pour l'organisation des gros événements et pallier éventuellement à une année compliquée quelle que pourrait en être la raison.

Un parent manifeste son désaccord face aux cadeaux offerts aux enfants en fin d'année (1190€) alors que le résultat est en négatif et que les billets non utilisés représentent de l'argent perdu. Les membres du bureau sont un peu déconcertés par cette objection qu'ils n'attendaient pas. Ce cadeau a été fait suite aux manifestations qui n'ont pu être réalisées, sachant que les comptes étaient sains (une année d'avance).

La directrice de l'école prend la parole et exprime fermement son mécontentement face au fait que l'APE n'a pas honoré son aide de 4000€ promise après l'arrivée de leur dernière facture en juillet et que des cadeaux aient été faits en parallèle. Le bureau est surpris et parle d'une aide de 3000€ avec rallonge si possible qui avait été accordée. Il informe que ces cadeaux ont été fait fin juin, avant la demande de rallonge de l'école arrivée en juillet.

Suite à des échanges animés sur ces points une personne présente à l'AG rappelle que chacun peut être en accord ou en désaccord mais que le bureau prend les décisions qu'ils souhaite avec les membres présents sur le moment et que l'heure n'est pas aux reproches et aux jugements mais à l'action.

Renouvellement du bureau

Comme précisé lors de la convocation à cette AG, le bureau est démissionnaire et l'association a besoin de forces vives. Il est rappelé que sans nouveau bureau l'APE sera mise en sommeil pour une durée minimum d'un an. L'école et le collège ne toucheront alors plus aucune aide de l'APE pour leurs sorties, les mairies ne pourront plus verser de subventions, les comptes seront gelés.

Les membres du bureau proposent une pause de 15mn afin que chacun puisse discuter tranquillement et prendre sa décision.

Une personne accepte le poste de secrétaire mais il n'y a pas d'autre candidat.

Il est donc décidé d'une assemblée générale extraordinaire le 12 octobre à 20H30 à la salle des associations (à confirmer après vérification de la disponibilité de la salle en mairie le lundi qui suit).

Si un bureau n'est pas constitué l'APE sera alors mise en sommeil.

Il est demandé au directeur du collège comment cela se répercuterait sur le voyage en Angleterre des 3ème par exemple. Le voyage coûterait 60€ de plus par enfant. Il ajoute que l'école étant gratuite, toutes les sorties qui deviendraient payantes ne pourraient être rendues obligatoires.

Questions diverses

Un membre soulève la possibilité d'un stand au festival de Boogie Woogie l'été pour apporter plus de fond. L'accord d'un stand n'est pas systématique mais pourrait être accepté contre acquittement d'une redevance. Il faudra cependant mobiliser du monde l'été et sur la durée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H58.

La Présidente
Cécile Pouget

La secrétaire
Virginie CIROT